



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-107 / 6-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Suspension du repos dominical - dimanches 2018 - Avis du Conseil Municipal

Rapporteur : Jessica Forté

EXPOSE : La loi Macron n°2015-990 en date du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaure pour les commerces de détail un nouveau dispositif de dérogation au principe du repos dominical. Désormais, le repos dominical peut être suspendu jusqu'à 12 dimanches par an, après décision du Maire. Si le nombre des dimanches excède 5, l'avis du Conseil Municipal ainsi que l'avis conforme de la Communauté d'agglomération sont requis.

Il a été décidé de proposer 12 dimanches pour l'année 2018 :

- 14 et 21 janvier (soldes hiver),
- 1^{er} et 8 juillet (soldes été),
- 9 et 16 septembre (rentrée scolaire)
- 11 novembre (Foire de la St Martin)
- 2, 9, 16, 23 et 30 décembre (Noël).

Il convient d'avoir l'avis du Conseil Municipal sur le choix de ces dates afin de les fixer par arrêté municipal pour l'année 2018, après consultation des organismes syndicaux et patronaux.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 14 novembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable pour la suspension du repos dominical pour les 12 dimanches désignés ci-dessus.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **31 voix POUR - 1 ABSTENTION (J-L. BALLY)**.
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT